

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-270

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction Tramway / SDODM / Grandes infrastructures Service grands projets de transports	N° 2021-270

Travaux de construction du Pont Simone Veil - Réclamation du groupement d'entreprise Razel Bec - Protocole transactionnel - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par un marché n°2017-F0584M, notifié le 28 juillet 2017, Bordeaux Métropole a confié au groupement conjoint RAZEL-BEC / ETPO / FAYAT TP / SEFI-INTRAFOR / BAUDIN-CHATEAUNEUF / BARBOT CM la réalisation des travaux de construction du Pont Jean-Jacques Bosc (renommé Pont Simone Veil) et de ses raccordements – ouvrage d'art principal de franchissement de la Garonne et ouvrages d'art sur les berges. Le marché a été souscrit pour un montant de 69.874.690,00 euros HT.

À la suite d'un différend entre le groupement et Bordeaux Métropole, et après une médiation, les parties ont convenu d'un accord en décembre 2018 qui a pris la forme d'un avenant notifié au groupement le 6 mars 2019.

Cet avenant prévoyait que le groupement terminait une partie définie des travaux, à la suite de quoi le reste du marché était résilié à l'exception des travaux de charpente métallique pour lesquels le marché subsistait uniquement avec l'entreprise BAUDIN-CHATEAUNEUF.

L'avenant comprenait une estimation prévisionnelle des travaux à réaliser avant résiliation (partie génie civil, hors travaux de charpente métallique) de 22.784.185,98 € HT.

Conformément à cet avenant le chantier s'est poursuivi pour achever les travaux prévus d'être réalisés, jusqu'à l'été 2019. Les travaux correspondants ont été réceptionnés avec une date d'achèvement fixée au 28 août 2019.

Le projet de décompte final de la partie résiliée du marché a été adressé par le groupement le 28 février 2020. D'un montant total de 23.420.573,90 HT, il se décomposait en :

- 22 810 324,94 € HT pour les prestations exécutées conformes aux ordres de services notifiés,
- 394 424, 17 € HT pour des demandes de rémunérations complémentaires : réserves sur des prix nouveaux provisoires notifiés, de prestations jugées supplémentaires par l'entreprise ou pour des préjudices avancés par l'entreprise,
- 215 824,79 € HT au titre des intérêts moratoires réclamés par l'entreprise.

Les rémunérations complémentaires demandées étaient toutes relatives à des travaux ou des événements postérieurs à la signature du précédent avenant, et concernaient la fin du chantier.

Bordeaux Métropole a envoyé le 7 juillet 2020 le décompte général qui rejetait la quasi-totalité des demandes de rémunérations complémentaires du groupement.

L'entreprise a envoyé le 10 août 2020 ses réserves au décompte général. Ces réserves reprenaient à l'identique les postes de demande et leurs montant présentés initialement, ainsi qu'une estimation des intérêts moratoires dus.

Sur la base de l'analyse instruite par le Maître d'œuvre des postes de réclamations présentés par le groupement, par courrier en date du 30 septembre 2020, Bordeaux Métropole a adressé sa réponse aux réserves du groupement et à sa demande de rémunération complémentaire :

- Décompte général et définitif notifié à hauteur de 22 824 214, 26 € HT (hors révisions et hors intérêts moratoires),
- Rémunération complémentaire validée par le maître d'ouvrage sur la base de l'avis du maître d'œuvre : 54 586, 45 € HT.

Le groupement d'entreprise a informé Bordeaux Métropole de son accord sur cette proposition. Sur cette base, un protocole a été préparé pour solder la partie résiliée de ce marché.

Après discussion les parties sont arrivées à l'accord suivant :

Bordeaux Métropole règlera aux sociétés Razel Bec, ETPO, Fayat TP et SEFI – Infrafor pour solde de tous compte (hors révision) au titre du marché susvisé, une somme de 22 824 214,26 € HT, ainsi que :

- les intérêts moratoires sur cette somme estimés à 35 075,50 € pour les retards de paiement de situations de travaux dont le détail figure en annexe 1 du présent protocole,
- les intérêts moratoires dus au titre des éléments de la rémunération complémentaires acceptée par le maître d'ouvrage (d'un montant de 54 586,45 € HT) estimés au jour de la présente délibération pour un paiement postérieur à la signature du protocole à 3346,49 €, prenant en compte la date de réception par le maître d'ouvrage du décompte retourné signé avec réserves, et dont le détail figure en annexe 2 du protocole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que Bordeaux Métropole et les sociétés Razel Bec, ETPO, Fayat TP et SEFI – Infrafor ont décidé de mettre un terme à leur différend exposé précédemment,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes du protocole transactionnel avec les sociétés Razel Bec, ETPO, Fayat TP et SEFI – Infrafor.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Président à signer le protocole transactionnel.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : d'imputer la dépense au budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 23 – article 23151 et au chapitre 67, article 6711.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Claude MELLIER</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------